

Objet : Contrat Territorial Jeunesse 2023-2027

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 janvier 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le dix-neuf janvier à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. DUPERCHY. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MANSOZ. MANTEL. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. RUBIER. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES CHAON. VANBERVLIET.

Le Président :

Rappelle à l'assemblée que les contrats territoriaux pour la jeunesse (CTJ) accompagnent des projets locaux jeunesse validés par les élus des communes ou des intercommunalités en s'appuyant sur une mobilisation des associations et des acteurs locaux concernés et qu'ils constituent le dispositif central du Département pour favoriser le développement des politiques jeunesse sur les territoires qui en ont la compétence ;

Dit que lors de sa séance du 4 mars 2022, le Département a validé les éléments de la nouvelle politique jeunesse 2023-2027 qui s'articule autour d'un enjeu, de cinq objectifs et de trois orientations :

➤ **Un enjeu :**

Considérer tous les jeunes savoyards de 0 à 25 ans et leur garantir les meilleures conditions d'éducation, d'épanouissement et d'émancipation.

➤ **5 objectifs :**

- 1- Accompagner et protéger tous les jeunes savoyards en s'adaptant à leur diversité et aux spécificités de leurs trajectoires,
- 2- Soutenir les territoires pour la mise en œuvre des politiques « jeunesse » locales par un lien privilégié et contractuel,
- 3- Affirmer une transversalité en coordonnant l'accompagnement global de tous les jeunes par le Département,
- 4- Animer la dynamique partenariale par la mise en synergie des acteurs locaux et départementaux et contribuer au développement de leurs compétences.
- 5- Valoriser l'innovation sur tous les territoires et le développement local en milieu rural.

➤ **3 orientations :**

- 1 - Favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes de s'épanouir,
- 2 - Développer la citoyenneté des jeunes dans un département ouvert à tous, résilient et durable,
- 3 - Accompagner la dynamique des acteurs socio-éducatifs.

Précise que, au-delà de ces axes, le Département souhaite que sa nouvelle politique jeunesse soit en lien étroit avec les objectifs du développement durable et que les actions menées aient un impact sur ceux-ci ;

Explique que sur la base d'un bilan du CTJ antérieur et en lien avec les membres du comité de concertation CCLA - AEL, le Centre Social AEL a élaboré un nouveau programme d'actions valant projet de Contrat Territorial Jeunesse 2023 – 2027 pour le territoire de la CCLA organisé au travers de 3 volets :

- Volet 1 : il concerne la démarche participative locale : la coordination et la concertation locale qui sont des éléments centraux de la démarche attendue dans les territoires et qui alimentent directement le réseau des professionnels,
- Volet 2 : il concerne les actions des jeunes de 11 à 25 ans qui s'inscrivent dans les trois axes stratégiques précités : le Département précise ainsi les actions qu'il accompagne en priorité de celles qui relèvent exclusivement du territoire,
- Volet 3 : il concerne les actions de développement local en direction des 0-25 ans : pour les territoires dans lesquels se trouve une association cantonale d'animation, un soutien est fléché en faveur des actions en direction des jeunes de 0 à 25 ans, à l'initiative des associations (sans délégation de l'EPCI), dans les domaines de la prévention, du développement local, du lien intergénérationnel ou de l'insertion...

Explique que le CTJ doit faire l'objet d'une convention établie avec le Département précisant les actions retenues au sein des 3 grandes orientations.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

AUTORISE le président à signer la convention à intervenir avec le Département dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse 2023-2027 et toutes les pièces s'y rapportant,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

